

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 11 décembre 2012 à 19 h 30, à l'Atrium du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Gohier, dir. serv. org. scol., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol. et Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Estelle Labelle, Johanne Roy et M. Richard Tremblay ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Corinne Payne, élue commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire, et Mme Elisa Rietzschel, élue commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement secondaire, prêtent serment devant le directeur général, M. Jean-François Lachance. Les déclarations à cet effet sont versées au répertoire des présentes sous la cote 683.

Il est 19 h 35.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-121211-3807

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2012.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Audrey Parent, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la problématique du secteur E du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016. Elle dépose une pétition.

Mme Nathalie Meunier, parent, interpelle aussi le conseil des commissaires relativement à la problématique du secteur E du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016.

Mme Sandra East occupe son siège à 19 h 40.

M. Mathieu Guérard, parent, questionne le conseil des commissaires au regard des délais de réponses ministérielles lors d'une demande d'agrandissement d'école.

À la demande de la présidente, M. Dominique Robert, directeur général adjoint, indique que les délais varient, mais qu'historiquement, ils sont de trois à six mois lorsque la réponse est positive.

Mme Caroline Turcotte, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la problématique du secteur E du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016. Elle souhaite obtenir le détail des analyses concernant le transport d'autobus vers la nouvelle école de Terrebonne.

La présidente indique qu'un suivi sera effectué par écrit à Mme Turcotte.

Mme Martine Bourque, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à la problématique du secteur E du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, offre ses meilleurs vœux pour le temps des Fêtes. Elle souligne le travail des commissaires-parents, dont celui de Mme Rietzschel qui effectue son dernier mandat. Enfin, elle partage au conseil des commissaires son souhait à l'égard des décisions qui seront prises au regard du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016.

Il est 19 h 50.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-121211-3808

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Assermentation des commissaires-parents;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 – adoption;
 - 6.2. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01) – adoption;
 - 6.3. Calendriers scolaires 2013-2014 de la formation générale adulte et professionnelle – adoption;
 - 6.4. Calendrier scolaire 2013-2014 de la formation générale des jeunes – adoption;
8. Demande d'ajout de programmes d'enseignement en formation professionnelle – adoption;

- 9.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 2 octobre 2012;
- 10.2.1. Rapport du comité de parents du 1^{er} novembre 2012;
- 10.4.1. Construction des deux nouvelles écoles primaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervenir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

M. Louis Kemp occupe son siège à 19 h 55.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution n° CC-121211-3809

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la clientèle dans les écoles du secteur;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que la modification des aires de desserte des écoles concernées permet de rééquilibrer la clientèle du secteur;

ATTENDU que la modification des aires de desserte permet à l'école Emmanuel-Chénard de scolariser ses groupes de classe spécialisée pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école des Lucioles en rattachant la zone ciblée LUCEST à la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Horizon-du-Lac en rattachant la zone ciblée HDLNORD2 à la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Emmanuel-Chénard en rattachant la zone ciblée ECSUD2 à l'école Horizon-du-Lac;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Sauvé en rattachant la zone ciblée SAUNORD à l'école Emmanuel-Chénard;

DE PERMETTRE aux élèves de 5^e année des écoles Emmanuel-Chénard, Sauvé et des Lucioles de terminer, en 2013-2014, leur 6^e année à leur école actuelle respective;

DE RATTACHER la clientèle de la nouvelle école primaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à l'école secondaire Liberté-Jeunesse pour le 1^{er} cycle et à la Polyvalente Deux-Montagnes pour le 2^e cycle.

POUR (19) : Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE (3) : Michel Arcand, Josée Bastien et Johanne Beaulieu.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – PAVILLON DES PRIMEVÈRES

Résolution n° CC-121211-3810

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'ouverture de la nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles des Perséides et Horizon-du-Lac sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RATTACHER le pavillon des Primevères à l'école des Perséides;

DE MAINTENIR les élèves du préscolaire 4 ans de la municipalité de Pointe-Calumet au pavillon des Primevères;

D'UTILISER le pavillon des Primevères en tant que pavillon d'accueil pour le débordement potentiel des écoles environnantes en priorisant les élèves du préscolaire;

DE MODIFIER en conséquence l'acte d'établissement des écoles concernées.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE ROSE-DES-VENTS

Résolution n° CC-121211-3811

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU le débordement de la clientèle de l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU que la localisation de groupes d'élèves au pavillon des Primevères éviterait un redécoupage de l'aire de desserte de l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU que la capacité d'accueil du pavillon des Primevères permet d'accueillir des groupes d'élèves de l'école Rose-des-Vents;

ATTENDU la demande d'ajout d'espace effectuée auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac (rés. n° CC-120626-3734);

ATTENDU qu'à ce jour, aucune réponse du MELS n'a été reçue relativement à cette demande d'ajout d'espace;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents est en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉTERMINER, au printemps 2013, la localisation de groupes d'élèves du préscolaire et du primaire de l'école Rose-des-Vents vers le pavillon des Primevères.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE PLATEAU SAINT-LOUIS

Résolution n° CC-121211-3812

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un débordement de la capacité d'accueil de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU que la localisation de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans à l'école Terre-Soleil éviterait le redécoupage de l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU que la capacité d'accueil de l'école Terre-Soleil permet d'accueillir des groupes d'élèves de l'école Plateau Saint-Louis;

ATTENDU la proximité entre l'école Plateau Saint-Louis et l'école Terre-Soleil;

ATTENDU que les conseils d'établissement des écoles concernées sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE DÉTERMINER, au printemps 2013, la localisation de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Plateau Saint-Louis vers l'école Terre-Soleil uniquement pour leur préscolaire 5 ans, étant entendu que le nombre de groupes du préscolaire 5 ans à déplacer sera déterminé en fonction du nombre d'élèves de niveau primaire à scolariser à l'école Plateau Saint-Louis en 2013-2014;

D'AVISER les parents, lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Plateau Saint-Louis, que l'école de fréquentation de leur enfant sera confirmée au plus tard le 5 juin 2013.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – DÉBORDEMENT DE LA CLIENTÈLE DES ÉCOLES DE LA CLÉ-DES-CHAMPS, PRÉS FLEURIS ET SAINTE-SCHOLASTIQUE

Résolution n° CC-121211-3813

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU le débordement de la clientèle de l'école Sainte-Scholastique et les tendances de clientèle des écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique;

ATTENDU que la modification de l'aire de desserte des écoles Prés fleuris et Sainte-Scholastique permet de rééquilibrer, en partie, la clientèle de ce territoire;

ATTENDU que l'aire de desserte de l'école Prés fleuris est rattachée à l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU que l'aire de desserte de l'école Sainte-Scholastique est rattachée à l'école secondaire d'Oka;

ATTENDU la résolution n° CC-120626-3734 concernant la demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le secteur de Saint-Augustin;

ATTENDU qu'à ce jour, aucune réponse du MELS n'a été reçue relativement à cette demande d'ajout d'espace;

ATTENDU que le conseil d'établissement des écoles de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Sainte-Scholastique sont en accord avec le changement d'aire de desserte;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école Cœur à cœur, l'Alternative est en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE MODIFIER l'aire de desserte des écoles Prés fleuris et Sainte-Scholastique, en rattachant la zone située au niveau du lac Meilleur vers l'école Prés fleuris;

DE DÉTERMINER, au printemps 2013, la localisation, au besoin, de groupes d'élèves du préscolaire 5 ans de l'école Sainte-Scholastique vers les écoles Prés fleuris ou Cœur à cœur, l'Alternative, étant entendu que le nombre de groupes du préscolaire 5 ans à déplacer sera déterminé en fonction du nombre d'élèves de niveau primaire à scolariser à l'école Sainte-Scholastique en 2013-2014;

D'AVISER les parents lors de la période d'admission et d'inscription à l'école Sainte-Scholastique que l'école de fréquentation de leur enfant sera confirmée au plus tard le 5 juin 2013.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE

Proposition

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la clientèle dans les écoles du secteur;

ATTENDU l'ouverture de la nouvelle école primaire à Terrebonne;

ATTENDU que la modification des aires de desserte des écoles concernées permet de rééquilibrer la clientèle du secteur;

ATTENDU que la modification des aires de desserte permet à l'école Jeunes du monde de scolariser les élèves du préscolaire à la 6^e année;

ATTENDU que la modification des aires de desserte permet à l'école Marie-Soleil-Tougas de scolariser sa clientèle du préscolaire à la 6^e année;

ATTENDU que la majorité des conseils d'établissement concernés sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Jeunes du monde en rattachant les zones ciblées JDMNORD, JDREST, JDMSUD et JDMOUEST2 à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Marie-Soleil-Tougas en rattachant la zone ciblée MREST à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Le Carrefour en rattachant la zone ciblée CAREST à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE PERMETTRE aux élèves de 5^e année des écoles Marie-Soleil-Tougas et Jeunes du monde de terminer, en 2013-2014, leur 6^e année à leur école actuelle respective;

DE DIFFUSER aux parents des élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas touchés par la modification de l'aire de desserte, les conditions facilitantes relatives à la transition de ce changement d'aire de desserte concernant le transport scolaire et le service de garde;

DE RATTACHER les zones ciblées JDMNORD, JDREST, JDMSUD et JDMOUEST2 à l'école secondaire Hubert-Maisonnette pour les élèves du 1^{er} cycle et à l'école secondaire Rive-Nord pour les élèves du 2^e cycle;

DE RATTACHER les zones ciblées MREST et CAREST à l'école secondaire du Harfang;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CC-121211-3814

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AMENDER la proposition de M. Gilbert Guérette en ajoutant le texte suivant à la suite du 7^e paragraphe de la proposition, à savoir :

« *DE DEMANDER* un agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au député de Terrebonne et à la Ville de Terrebonne; »

Adopté

La présidente appelle le vote sur la proposition amendée de M. Gilbert Guérette, laquelle se lit maintenant comme suit :

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE

Résolution n° CC-121211-3815

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la clientèle dans les écoles du secteur;

ATTENDU l'ouverture de la nouvelle école primaire à Terrebonne;

ATTENDU que la modification des aires de desserte des écoles concernées permet de rééquilibrer la clientèle du secteur;

ATTENDU que la modification des aires de desserte permet à l'école Jeunes du monde de scolariser les élèves du préscolaire à la 6^e année;

ATTENDU que la modification des aires de desserte permet à l'école Marie-Soleil-Tougas de scolariser sa clientèle du préscolaire à la 6^e année;

ATTENDU que la majorité des conseils d'établissement concernés sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Jeunes du monde en rattachant les zones ciblées JDMNORD, JDMEST, JDMSUD et JDMOUEST2 à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Marie-Soleil-Tougas en rattachant la zone ciblée MSTEST à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE MODIFIER l'aire de desserte de l'école Le Carrefour en rattachant la zone ciblée CAREST à la nouvelle école primaire de Terrebonne;

DE PERMETTRE aux élèves de 5^e année de l'école Marie-Soleil-Tougas et de l'école Jeunes du monde de terminer, en 2013-2014, leur 6^e année à leur école actuelle respective;

DE DIFFUSER aux parents des élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas touchés par la modification de l'aire de desserte, les conditions facilitantes relatives à la transition de ce changement d'aire de desserte concernant le transport scolaire et le service de garde;

DE RATTACHER les zones ciblées JDMNORD, JDMEST, JDMSUD et JDMOUEST2 à l'école secondaire Hubert-Maisonnette pour les élèves du 1^{er} cycle et à l'école secondaire Rive-Nord pour les élèves du 2^e cycle;

DE RATTACHER les zones ciblées MSTEST et CAREST à l'école secondaire du Harfang;

DE DEMANDER un agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au député de Terrebonne et à la Ville de Terrebonne;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 684.

POUR : (22) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE : aucun.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – OUVERTURE DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE – ÉCOLES SECONDAIRES Résolution n° CC-121211-3816

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle école primaire à Terrebonne;

ATTENDU que les tendances de clientèle prévoient un dépassement de la capacité d'accueil de l'école secondaire Rive-Nord;

ATTENDU que la capacité d'accueil de l'école secondaire du Harfang permet d'agrandir son bassin d'alimentation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE MODIFIER le bassin d'alimentation des écoles secondaires du Harfang, Hubert-Maisonneuve et Rive-Nord en attribuant l'aire de desserte de l'école Le Carrefour à l'école secondaire du Harfang;

DE PERMETTRE la continuité pour les élèves du secondaire des écoles Hubert-Maisonneuve et Rive-Nord résidant dans l'aire de desserte de l'école Le Carrefour afin de poursuivre leur scolarité dans ces écoles secondaires.

POUR : (20) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine.

CONTRE : (2) : Normand Chalifoux et Guylaine Richer.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – BANQUE 900 Résolution n° CC-121211-3817

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE REJETER la piste de solution S3 à l'effet de définir des bassins d'alimentation distincts pour les élèves de 1^{re} secondaire des écoles secondaires Henri-Dunant et Lucille-Teasdale;

DE MAINTENIR le statu quo, soit de permettre aux élèves de 1^{er} secondaire résidant de Blainville de choisir entre les écoles secondaires Henri-Dunant et Lucille-Teasdale.

POUR : (21) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Guylaine Richer.

CONTRE : (1) : Sandra East.

Adopté

M. Stéphane Racine quitte son siège à 20 h 30.

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – CLIENTÈLE DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL – PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE Résolution n° CC-121211-3818

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU l'augmentation de la clientèle en sport-études à l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU le manque d'espace pour accueillir la nouvelle clientèle en sport-études à l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU que la capacité d'accueil de l'école secondaire Hubert-Maisonneuve permet d'accueillir un groupe supplémentaire au programme d'éducation internationale;

ATTENDU que la relocalisation d'un groupe au programme d'éducation internationale permet de rééquilibrer la clientèle entre l'école secondaire Hubert-Maisonneuve et l'école Saint-Gabriel;

ATTENDU que la majorité des conseils d'établissement sont en accord avec la piste de solution proposée;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE MODIFIER le bassin d'alimentation des écoles secondaires Saint-Gabriel et Hubert-Maisonnette du programme d'éducation internationale en attribuant l'aire de desserte des écoles primaires des Moissons, de l'Harmonie-Jeunesse, Du Bois-Joli, de Fontainebleau, de la Renaissance à l'école secondaire Hubert-Maisonnette, à compter de l'année scolaire 2013-2014;

DE DÉPLACER un groupe de 1^{re} secondaire du programme d'éducation internationale de l'école Saint-Gabriel vers l'école secondaire Hubert-Maisonnette dès l'année scolaire 2013-2014, en respectant les nouveaux bassins d'alimentation;

DE PERMETTRE la continuité aux élèves du programme d'éducation internationale à l'école Saint-Gabriel de poursuivre leur 2^e secondaire à cette école pour l'année scolaire 2013-2014.

POUR : (20) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Daniel Legault, Lucie Ouellette et Michel Phaneuf.

CONTRE : (1) : Guylaine Richer.

M. Stéphane Racine était absent lors du vote.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016 – PLANIFICATION D'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDAA)

Résolution n° CC-121211-3819

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE RÉSERVER dans les écoles primaires et secondaires les locaux pour les classes spécialisées et de consulter les instances concernées au printemps 2013 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2013-2014, et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2013-2016

Résolution n° CC-121211-3820

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des syndicats concernés, ainsi que des villes de notre territoire sur le projet contenu dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*;

ATTENDU la tenue de l'audience publique du 6 novembre 2012;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU les orientations retenues au regard du *Cadre d'organisation scolaire 2013-2016*, tant pour le primaire que pour le secondaire;

ATTENDU que la Commission scolaire doit, en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, adopter chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui de la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 211 (écoles) et 100 (centres) de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER les documents suivants, tels qu'amendés en vertu des résolutions suivantes : CC-121211-3809, CC-121211-3810, CC-121211-3811, CC-121211-3812, CC-121211-3813, CC-121211-3815, CC-121211-3816, CC-121211-3817, CC-121211-3818, CC-121211-3819 :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2013-2016;
- Liste des écoles et actes d'établissement 2013-2014 (sous réserve de l'amendement qui serait adopté au printemps, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de l'analyse);

- Liste des services éducatifs dispensés dans les établissements 2013-2014 et planification d'utilisation des locaux réservés EHDAA (sous réserve des amendements qui seraient adoptés au printemps, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves);
- Répertoire des aires de desserte.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 685.

Adopté

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01)

Résolution n° CC-121211-3821

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves et que copie doit en être transmise dans le même délai à chaque conseil d'établissement;

ATTENDU la consultation faite auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur la révision de la politique;

ATTENDU que les modifications proposées touchent le choix de retour pour les transferts individuels des élèves du préscolaire et du primaire;

ATTENDU que les modifications proposées touchent les élèves de l'école à vocation particulière Arthur-Vaillancourt;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADOPTER les modifications à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-1);

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 686.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2013-2014 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-121211-3822

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2013-2014 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 687.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

Résolution n° CC-121211-3823

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU que le calendrier scolaire doit permettre une organisation qui favorise la réussite;

ATTENDU que le conseil des commissaires reconnaît les besoins différents des écoles primaires et des écoles secondaires;

ATTENDU l'utilisation optimale des journées pédagogiques flottantes déterminées par les écoles;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2013-2014 pour la formation générale des jeunes (primaire et secondaire);

DE VERSER ledit calendrier scolaire au répertoire des présentes sous la cote 688.

Adopté

DEMANDE D'AJOUT DE PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n° CC-121211-3824

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre du plan de développement de la formation professionnelle à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU le constat que la CSSMI est grandement défavorisée dans son offre de formation des spécialités professionnelles;

ATTENDU la reconnaissance du déficit de l'offre de la CSSMI en matière de formation professionnelle par les commissions scolaires de la région des Laurentides;

ATTENDU que les demandes d'ajouts à la carte des enseignements en formation professionnelle ont été élaborées en tenant compte des perspectives professionnelles 2009-2013 produites par la Direction de la planification, du partenariat et des services aux entreprises de la région des Laurentides Emploi-Québec en collaboration avec la Direction du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie (CETECH) et de l'information sur le marché du travail;

ATTENDU le but 5 de la *Convention de partenariat 2011-2016* entre la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la CSSMI étant « L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle »;

ATTENDU l'orientation 1 du *Plan stratégique 2011-2016* de la CSSMI étant de « Poursuivre le développement d'un environnement éducatif favorisant la persévérance et la réussite de tous les élèves »;

ATTENDU que la formation professionnelle est un dossier prioritaire pour la CSSMI qui veut favoriser une plus grande accessibilité à la formation pour les élèves jeunes et adultes de son territoire;

ATTENDU la situation des dernières années obligeant la CSSMI à conclure des ententes avec d'autres commissions scolaires pour bonifier sa carte des enseignements en formation professionnelle;

ATTENDU les mesures allouées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour valoriser et promouvoir la formation professionnelle;

ATTENDU la résolution n° CC-110426-3455 relative à la demande d'ajout de programmes d'enseignement en formation professionnelle;

ATTENDU l'objectif de développer un partenariat continu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dans la construction d'un centre commun de formation professionnelle;

ATTENDU la résolution n° CC-120626-3752 relative à la demande d'ajout d'espace auprès du MELS pour un centre commun de formation professionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autoriser de façon permanente la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à offrir les programmes de formation professionnelle suivants :

- DEP 5319 - Charpenterie-menuiserie
- DEP 5116 - Peinture en bâtiment
- DEP 5333 - Plomberie et chauffage
- DEP 5117 - Préparation et finition de béton
- DEP 5195 - Soudage-montage

DE RESCINDER la résolution n° CC-110426-3455 à toutes fins que de droit.

Adopté

M. Stéphane Racine occupe son siège à 21 h 5.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-121211-3825

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE LEVER la séance.

Il est 21 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général